



## Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : lundi 20 janvier 2020 à 13h00 (30<sup>e</sup> rencontre de la Table GIRT)  
Lieu : MFFP, 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie

### Étaient présents :

Membres	Organismes
Aurore Lucas	CREAT
Pierre Bouffard	VHR
Marilou Girard Thomas	OBVT
Thomas Bourbonne	MFFP- Ville-Marie
Pascal Simard	MFFP- Ville-Marie
Paul Bouvier	MRC de Témiscamingue
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Yan Gaudet	SPAOLT
Loydy Brousseau	Rayonier Advanced Materials (RYAM)
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue (par téléphone)

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 16 décembre 2019
4. Affaires découlant du compte rendu du 16 décembre 2019
5. Présentation « Changement climatique : impact et adaptation pour le milieu forestier », Aurore Lucas, CREAT
6. Retour sur la révision des préoccupations PAFIT
7. Révision de « Structure et fonctionnement »
8. Prochaine rencontre
9. Varia

#### 1. Accueil

La rencontre débute à 13h00. Une feuille de présence circule et chacun est invité à s'inscrire. Madame Ghyslaine Dessureault se joint par téléphone.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et accepté.

### **3. Adoption du compte rendu du 16 décembre 2019**

Le compte rendu est présenté et chacun est invité à faire part de ses commentaires.

Au point 8, ajouter le vocable « multiresources » dans Programme de Remboursement des coûts de Chemins Multiresources. Également, corriger le sigle PRCM dans le paragraphe suivant.

Le compte rendu est adopté avec corrections.

### **4. Affaires découlant du compte rendu du 16 décembre 2019**

Plusieurs éléments de suivi :

#### Cartes interactives :

Il y a ajout des eskers et des érablières comme éléments d'information.

P. Bouffard demande que soit ajouté les sentiers VHR à la carte interactive pour la consultation PAFIO. C'est une infrastructure permanente.

T. Bourbonne fera la demande

Au PAFIO qui sera en consultation, les secteurs déjà consultés peuvent être coupés, particulièrement les secteurs de TBE. Les nouveaux secteurs commerciaux présentés en consultation sont planifiés d'être récoltés dans un horizon de 5 ans.

#### Demande à la MRCT pour bilan financier :

Une lettre a été envoyée à la directrice générale de la MRC du Témiscamingue, le 17 janvier 2020. Nous avons reçu un accusé de réception. Dossier à suivre.

#### Eskers :

À la question pourquoi seulement les eskers de 200 hectares et plus sont retenus pour la fiche enjeux-solution actuellement en analyse.

Réponse : Cette superficie date de 2013 et a été ciblée par la TLGIRT 8651 qui fût la première à travailler sur l'enjeu des eskers. Cette superficie minimale a simplement été choisi pour éviter d'avoir à gérer de nombreuses petites superficies ici et là. Donc une question de gestion et d'opérations, rien de scientifique. La TLGIRT 83-84 a pris la même superficie minimale. La TLGIRT 8251 a pour sa part choisi une superficie minimale de 100 ha étant donné qu'il n'y a pas beaucoup d'eskers de 200 ha et plus. Somme toute, ce choix est essentiellement local. On peut mentionner également que la majorité de la région a choisi 200 ha comme superficie minimale sur laquelle appliquer les modalités particulières.

L'analyse de la recommandation de la TGIRT à l'effet d'inclure la fiche « Enjeux-Solutions PAFIT 2018-2023, Aquifères granulaires, chemins forestiers carrossables et aires d'approvisionnement » aux PAFIT, suit son cours : approuvée au niveau local (Ville-Marie) et est maintenant au niveau régional au comité PAFIT

La mise à jour du portrait des eskers sera présentée à la prochaine rencontre.

#### Rapport PAFIO 2019 :

Le rapport de la consultation PAFIO de l'année dernière (2019), n'est pas disponible au moment de la rencontre. Depuis, il est possible d'y avoir accès à l'adresse suivante :

<http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp>

### Préoccupations 2 : Espèces envahissantes

À cet égard, le MFFP fait de la sensibilisation auprès des travailleurs forestiers lors des rencontres de démarrage annuelles avec les divers intervenants. Il n'y a rien au RADF à cet égard.

### Préoccupations 3 : Cartes des potentiels acéricoles

T. Bourbonne nous informe qu'il y aura une rencontre fin janvier, avec les intervenants pour présenter le processus et les critères d'élaboration de la carte des potentiels.

La carte va être éventuellement présentée à la TGIRT du Témiscamingue. Il est souligné que la carte des potentiels peut dans certains cas servir pour des demandes d'agrandissement.

### Préoccupations 4 : Processus de fermeture des chemins forestiers

Voici les éléments importants à connaître:

- Les demandes de fermetures de chemin peuvent provenir de différents demandeurs : BGA, communautés autochtones, pourvoirie, chasseur, etc.
- La demande de fermeture est faite :
  - Soit pour un chemin figurant dans un plan d'aménagement (PAFI), donc pour un chemin qui sera construit ou réparé pour être utilisé lors de travaux forestiers;
  - Soit pour un chemin déjà existant mais non inclus dans un PAFI. Donc un chemin identifié par le demandeur, mais aucun travail forestier n'est prévu dans le coin donc pas de travaux de réparation prévus sur le chemin en question.
- Pour les demandes sur des chemins inclus dans les PAFI, elles sont gérées via le processus d'harmonisation avec le demandeur. Le MFFP en fait l'analyse, les communautés autochtones sont consultées, la TLGIRT est informée, le public est consulté.
- Pour les demandes sur des chemins non inclus dans les PAFI, c'est le demandeur qui doit monter son dossier et le présenter à la MRC, au MFFP et à la TLGIRT. Si le dossier est complet et conforme, le MFFP analyse la demande. Si la demande est acceptée, c'est le demandeur qui procède à la fermeture du chemin (et paie les frais). Un guide provincial est disponible pour le demandeur pour l'application de cette procédure et ainsi savoir ce qu'il doit faire.

### Préoccupations 37 : Bande de protection pour les érablières

Au RADF, la bande de protection prescrite est de 30 mètres, appuyée par des études et analyse. Cette protection s'applique qu'au érablière établie, pas aux potentiels.

### Préoccupations 40 : Andains

T. Bourbonne nous informe qu'annuellement il y a un budget à être confirmé chaque année pour des travaux de récupération d'andains ou de brûlage dans les zones sensibles. Pour le brûlage, il y a une problématique de « timing » : après la chasse, avant qu'il y ait trop de neige et des accès ouverts.

### Préoccupations 51 : Références scientifiques sur les bandes riveraines

T. Bourbonne nous présente le fascicule 4.12 du Forestier en chef (FEC) sur le milieu aquatique. Ce document donne une information pertinente et plusieurs références scientifiques et études qui ont servi à élaborer les mesures de protection en place.

Copie du fascicule est jointe au présent compte rendu.

## Préoccupations 52 : Bilan sur les chemins fermés

Reporté à la rencontre de février.

## Information auprès des acériculteurs

Dans l'objectif de rejoindre le plus de monde possible pour les consultations, il a été vérifié d'informer les acériculteurs via la facturation que fait le MFFP. Oui ce sera possible, il y a deux phases de facturation juin et décembre. T. Bourbonne présente le feuillet d'information qui sera alors, joint. Copie est jointe au présent compte rendu.

## Pont de la rivière Dumoine

L. Brousseau nous informe qu'il y a eu demande auprès de la ZEC Dumoine. Ryam va préparer une lettre officielle de demande. Le dossier reste d'actualités.

## **5. Présentation « Changement climatique : impact et adaptation pour le milieu forestier », Aurore Lucas, CREAT**

Copie de la présentation est jointe au présent compte rendu. Également, voici le lien du portail climatique d'Ouranos : <https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/>.

## **6. Retour sur la révision des préoccupations PAFIT**

Les préoccupations 55-56-58-60 concernant les habitats fauniques ont été discutées et commentées.

Il s'avère que l'échelle d'analyse et d'application des modalités à l'égard des habitats fauniques engendre des différences de perception et d'appréciation quant à la protection des habitats fauniques. Le MFFP travaille et analyse à l'échelle des COS et des unités d'aménagement (UA), alors que les utilisateurs sont sur des territoires plus circonscrits.

Il est proposé de réunir le comité faune afin de bien définir les problématiques (diagnostic) et proposer des règles d'intervention selon les territoires (échelle d'application).

## **7. Révision de « Structure et fonctionnement »**

Une fois par année, il est prévu réviser le document « Structure et fonctionnement ». Les changements suivants sont officialisés :

- L'ajout du paragraphe économique à la section 1) Raison d'être.
- L'ajout de rencontres statutaires à la section 8.1 :
  - i. Une rencontre annuelle de présentation du 200% et du bassin de pige sera prévue par le MFFP, au cours de l'hiver.
  - ii. Une rencontre annuelle sur la planification des chemins en mai-juin;
  - iii. Une visite en forêt, sur un sujet d'intérêt pour les membres, en septembre et ouvert à tous

La liste des membres est revue. Certaines vérifications seront faites pour valider les représentants.

## **8. Prochaine rencontre**

Le 17 février 2020.

Fin de la réunion à 16h15.